



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU LUNDI 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Monsieur Francis HAY, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Francis ORIER, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Jean-Paul LAVALARD, Madame Catherine POINTIN, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Thomas DUCAMPS (arrivé à 19 h 20).

Etaient excusés : Madame Julie VASSEUR a donné pouvoir à Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Frédéric BLOIS a donné pouvoir à Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Madame Guylaine DEPREZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Thomas DUCAMPS a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Anthony LAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Antoine BRUCHET a donné pouvoir à M. Bertrand VERMANDER, Madame Julie RIQUIER.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023**
- 2 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES PAR LA COMMUNE.**
- 3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PARTICULIER DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SIGNEE EN 2016.**
- 4 - ADHESION 2024 A L'ASSOCIATION « ECOLE FLAMME »**
- 5 - DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION AUX VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)**
- 6 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FDE 80 DANS LE CADRE DU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'ETUDES DANS LE CADRE DU PROJET PORTANT SUR LA REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS**
- 7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME DANS LE CADRE DU PROJET PORTANT SUR LA CREATION D'UNE PASSERELLE PMR AU PARC DELICOURT**
- 8 - MISE A JOUR DU DOSSIER DE DEMANDE FORMULEE AUPRES DE L'ADEME DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET LANCE POUR LES ETUDES DE FAISABILITE DES RESEAUX DE CHALEUR**
- 9 - DECLASSEMENT DU DEMI-ANNEAU SERVANT DE RETOURNEMENT RUE BAUDELAIRE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SON ALIENATION**
- 10 - VENTE DU DEMI-ANNEAU SERVANT DE RETOURNEMENT RUE BAUDELAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE BITZ**
- 11 - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES EVENEMENTS FESTIFS ET CULTURELS 2024 : FESTIVAL PHOTO – HAM FAIT RIRE – FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE**
- 12 - SOLLICITATION D'UNE ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES DE JEUX EXTERIEURS DU STADE GASTON LEJEUNE**
- 13 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023 ***(Cf. Annexe 1)***

Le procès-verbal du 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 - DÉLIBÉRATION N°01/20240318 **PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES PAR LA COMMUNE** ***(Cf. Annexe 2)***

Monsieur Benoît DUBREUCQ rappelle que, suivant le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2213-7 et L.2223-27, le Maire doit veiller à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment, sans distinction de culte ni de croyance.

Dans ce cadre, conformément à la réglementation en vigueur, la commune est amenée à devoir prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées sur la commune dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais.

Considérant le décès de Monsieur Christian COTTRET, né le 21 avril 1961 à AMIENS (Somme) et décédé le 10 janvier 2024 à HAM (Somme), en son domicile – 20 rue Jean Jaurès – appartement 1 - résidence du Vert Galant – 80400 HAM ;

Considérant l'existence d'un ayant droit, un fils, à l'encontre duquel la commune a la possibilité de se retourner ;

Considérant qu'après vérification, la situation financière de l'intéressé ne permet pas d'assurer la prise en charge des frais afférents aux obsèques de Monsieur Christian COTTRET ;

Considérant la nécessité de procéder, en urgence, à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur ;

Vu le devis établi par la société de pompes funèbres réquisitionnée (Ets DELATTRE – 58 rue de Noyon – 80400 HAM), d'un montant de 2 553,00 € TTC, signé par Monsieur le Maire le 18 janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur Christian COTTRET, conformément aux obligations qui incombent à la commune.

3 - DÉLIBÉRATION N°02/20240318 **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN PARTICULIER DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SIGNEE EN 2016**

Monsieur Benoît DUBREUCQ rappelle que la Ville de Ham a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet 2014 pour la réhabilitation des centres-bourgs. Cela s'est notamment traduit par la signature, en lien avec les services de l'Etat, d'une convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette convention, qui prévoit différents axes d'intervention, intègre également un volet visant à aider et à accompagner les particuliers désireux de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Ces aides s'adressent aux propriétaires occupants et aux bailleurs. Elles concernent différents types de travaux, l'amélioration énergétique, l'adaptation en faveur de l'autonomie et la lutte contre l'habitat dégradé.

C'est dans ce contexte que Madame Catherine BOITEL DEMARQUET, qui s'est engagée dans des travaux visant à l'amélioration du logement situé 8 rue du Bois à HAM, a sollicité l'accompagnement de la commune dans le cadre de l'OPAH décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la subvention au particulier demandeur s'étant engagé dans un programme de travaux d'amélioration de l'habitat, suivant les éléments ci-dessous :

| NOM | COMMUNE | N° | VOIE | TRAVAUX | TAUX SUBVENTION | SUBVENTION ACCORDEE (en €) |
|--------------------------------|---------|----|-------------|---------------|-----------------|----------------------------|
| Mme BOITEL DEMARQUET Catherine | HAM | 8 | rue du Bois | habiter mieux | 12,50 % | 2 500,00 € |

4 - DÉLIBÉRATION N°03/20240318

ADHESION 2024 A L'ASSOCIATION « ECOLE FLAMME »

La question de l'emploi industriel sur le territoire constitue un enjeu majeur. Les métiers de l'industrie métallière (tôlerie, chaudronnerie ou encore métallerie) font clairement partie des métiers en tension.

Il est également précisé que la perspective du développement des acteurs économiques locaux dans le contexte d'arrivée prochaine du Canal Seine-Nord Europe et de l'implantation éventuelle de nouvelles entreprises nécessite la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'emploi industriel pour l'avenir.

En parallèle, force est de constater que le territoire souffre d'un déficit de formation, tant sur le niveau global de formation que des jeunes en eux-mêmes, qui ne trouvent pas forcément de formation correspondant à leurs attentes et leurs capacités en sortant du collège.

Dans ce contexte, afin de répondre à ces enjeux, des chefs d'entreprises locales et des élus locaux se sont penchés sur les Ecoles de Production, voyant là une opportunité d'offrir une troisième solution en sortie de collège à côté de l'entrée au lycée ou en CFA.

A l'initiative de chefs d'entreprises locaux, une association s'est créée le 16 décembre 2022, ayant pour nom « Ecole Flamme, Ecole de Production, Est-Somme – Aisne » et dont le but est d'offrir aux jeunes une formation aux métiers de la chaudronnerie et de la soudure.

L'intérêt suscité par la mise en place de ce projet a par ailleurs conduit les membres du Conseil Municipal à approuver l'adhésion à l'association concernée au titre de l'année 2023 pour un montant de 250 euros.

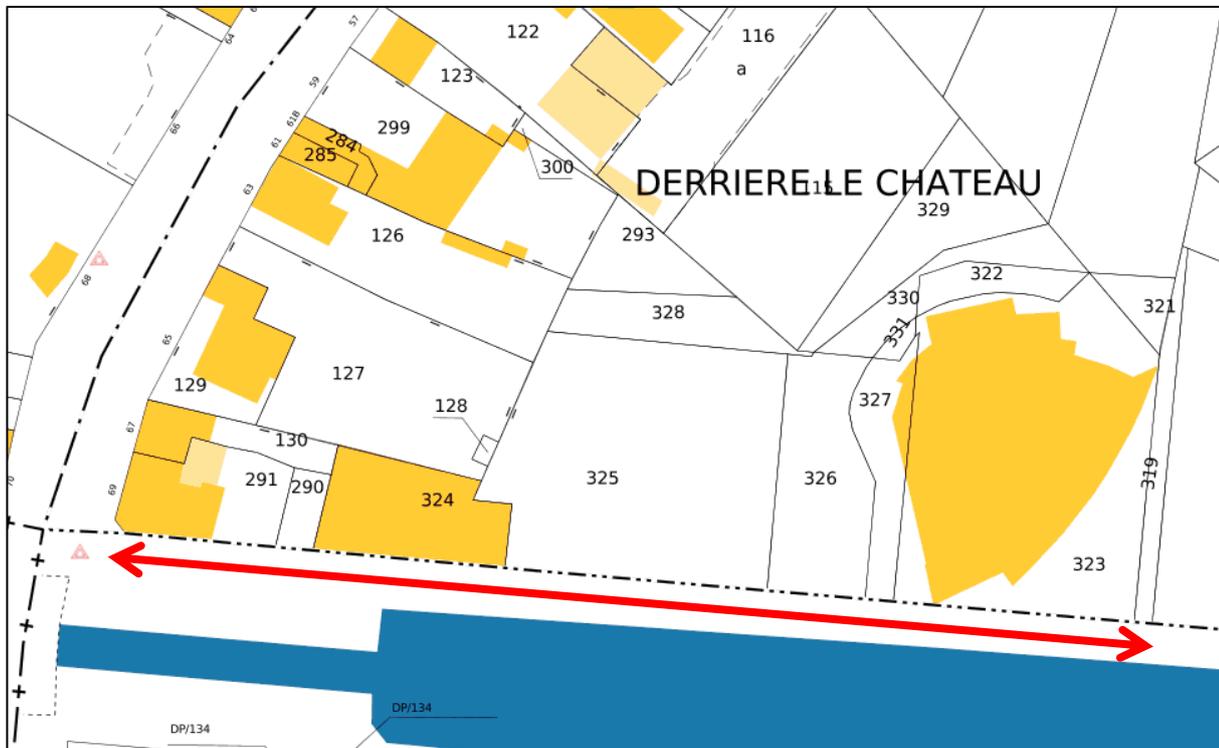
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « Ecole Flamme, Ecole de Production, Est-Somme – Aisne » pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élevant à 250 euros pour l'année.

5 - DÉLIBÉRATION N°04/20240318

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION AUX VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

(Cf. Annexe 3)

Désireuse de valoriser les abords du canal de la Somme, la commune envisage de procéder à l'aménagement d'une voirie routière et à la mise en œuvre de mobilier urbain, depuis la rue de Noyon jusqu'à la médiathèque. Cette voirie doit notamment permettre l'accueil des véhicules automobiles, des piétons et des cycles.



La mise en place d'une voirie ouverte à la circulation publique le long du canal, permettant l'accès à la médiathèque intercommunale et son parking conformément au plan ci-dessus, nécessite toutefois la signature d'une convention de superposition d'affectation aux Voies Navigables de France (VNF).

Aussi, considérant l'importance de faciliter l'accès à la médiathèque intercommunale de Ham, ainsi qu'à son parking, pour les citoyens de la commune et des environs ;

Considérant par ailleurs que la mise en place d'une voie ouverte à la circulation publique le long du canal de la Somme constitue une solution efficace pour répondre à cette nécessité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et établir avec les Voies Navigables de France (VNF) une convention de superposition d'affectation, conformément aux termes et conditions nécessaires à la mise en place de la voie ouverte à la circulation publique le long du canal de la Somme.

(*Demande de Monsieur BERTRAND VERMANDER lors de l'approbation du présent PV : Je souhaite revenir sur le point n° 5 du procès-verbal du 18 mars dernier. En effet je pense être intervenu mais cet écrit n'en fait pas mention, sauf erreur de ma part. Cela concernait la voie appartenant à la VNF, le long du canal. J'avais alors regretté le fait qu'on ne se soit pas posé la question de l'accès au terrain de Monsieur DELATTRE. Cela aurait pu permettre de trouver une solution afin de laisser la voie en sens unique. Les terrains de la médiathèque n'étant pas prêts à accueillir une voie à double sens digne de ce nom.)

6 - DÉLIBÉRATION N°05/20240318

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FDE 80 DANS LE CADRE DU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'ETUDES DANS LE CADRE DU PROJET PORTANT SUR LA REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS

(Cf. Annexe 4)

Monsieur Benoît DUBREUCQ rappelle que la collectivité est adhérente au service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ».

Ce service permet notamment à la commune de disposer de la compétence d'un énergéticien et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Les travaux portant sur la Maison Pour Tous, qui intègrent des travaux de rénovation énergétique, envisagent une réduction de 40 % de la demande en énergie du bâtiment.

Tout ou partie des études afférentes à ces travaux peuvent bénéficier du fonds de concours à la rénovation énergétique proposé par la FDE 80.

Le montant prévisionnel de la dépense, hors opération sous mandat, est estimé à 91 534,00 € HT pour les études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention avec la FDE 80 annexée au présent procès-verbal pour le versement d'un fonds de concours dans le cadre de la réalisation des études (hors opération sous mandat FDE) portant sur les travaux de la Maison Pour Tous, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| | MONTANT |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| DEPENSES / TOTAL ETUDES (réalisées par la maîtrise d'œuvre) ELIGIBLES PAR LA FDE 80 | 109 841,00 € TTC |
| Fonds de concours ETUDES – FDE 80 (30 % du montant HT) | 27 461,00 € HT |
| Reste à charge de la collectivité | 64 073,00 € HT |
| SOUS-TOTAL SUBVENTIONS « ETUDES » | 27 461,00 € HT |
| RESTE A CHARGE COLLECTIVITE (hors autres subventions) | 82 380,00 € TTC |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | |
| Coût total des études (réalisées par la maîtrise d'œuvre) éligibles au Fonds de concours de la FDE 80 | 109 841,00 € |
| Total HT | 91 534,00 € |
| TVA (20 %) | 18 307,00 € |
| Recettes | |
| Fonds de concours ETUDES – FDE 80 (30 % du montant HT) | 27 461,00 € |
| FCTVA (16,404 %) | 15 015,00 € |

| | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|
| Fonds propres (hors déduction des autres subventions) | 67 365,00 € |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|

7 - DÉLIBÉRATION N°06/20240318

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME DANS LE CADRE DU PROJET PORTANT SUR LA CREATION D'UNE PASSERELLE PMR AU PARC DELICOURT

Le projet de création d'une passerelle destinée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au sein du parc Déricourt vise à favoriser le développement de la mobilité active sur le territoire, tout en rendant plus accessible la connexion entre le cœur de ville et le pôle économique, sportif et éducatif situé au nord de la commune.

Le montant total de la dépense liée à ce projet a été estimé à 281 018,40 € TTC suivant le devis transmis par l'entreprise TERTU.

Afin de financer cette initiative, une demande d'aide a d'ores et déjà été déposée auprès des services de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024, pour une contribution de 60 % du montant HT du projet, soit 140 509,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, au titre d'une enveloppe exceptionnelle, pour la réalisation de la passerelle PMR permettant la jonction entre les sites communal (Parc Déricourt) et intercommunal (installations sportives et de loisir), menant du centre-ville vers les structures scolaires (école, collège et lycée) et autres (France Travail, future gendarmerie, école de musique, etc.), suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses | |
| Coût total du projet | 281 018,40 € |
| Total HT | 234 182,00 € |
| TVA (20 %) | 46 836,40 € |
| Recettes | |
| Etat – DSIL (60 %) | 140 509,20 € |
| CCES – (20 %) | 46 836,40 € |
| FCTVA (16,404 %) | 38 415,21 € |
| Fonds propres | 55 257,59 € |

8 - DÉLIBÉRATION N°07/20240318

MISE A JOUR DU DOSSIER DE DEMANDE FORMULEE AUPRES DE L'ADEME DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET LANCE POUR LES ETUDES DE FAISABILITE DES RESEAUX DE CHALEUR

Monsieur Benoît DUBREUCQ rappelle que le projet d'aide exceptionnelle proposé par l'ADEME permet d'aider les collectivités à identifier et à mettre en œuvre les projets de réseaux de chaleur renouvelable et de récupération ou de boucles d'eau tempérées géothermiques les plus pertinents sur leur territoire

Dans le cadre de l'étude de faisabilité des réseaux de chaleur lancée en 2022 par l'ADEME, la candidature de la Ville de Ham a été retenue.

C'est dans ce contexte que les membres du Conseil ont été amenés à approuver ce projet par délibération en date du 22 juin 2022, suivant le devis proposé par le bureau d'études FTE INGENIERIE pour un montant total 34 200 € TTC.

Au regard des difficultés rencontrées avec le bureau d'études initialement identifié, la Ville de Ham a été contrainte de devoir consulter de nouveaux bureaux d'études pour la réalisation de l'étude identifiée.

Après consultation, le choix de la commune s'est porté vers le bureau d'études CEDEN dont le devis présenté s'élève à un montant de 23 878,50 € TTC.

Par écrit daté du 12 janvier 2024, l'ADEME sollicitait auprès des services de la Ville la mise à jour de la délibération prise en juin 2022 actant le bureau d'études retenu sur le projet et l'actualisation du devis proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition formulée par le bureau d'études CEDEN pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur suivant le devis présenté pour un montant de 23 878,50 € TTC.

9 - DÉLIBÉRATION N°08/20240318

DECLASSEMENT DU DEMI-ANNEAU SERVANT DE RETOURNEMENT RUE BAUDELAIRE DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE EN VUE DE SON ALIENATION

Dans le cadre d'un projet de développement de ses activités, la Société BITZ, représentée par Monsieur Jean-Noël SOUPLY, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une parcelle située sur la ZAL Saint-Sulpice, rue Baudelaire, d'une superficie de 585 m².

Si la municipalité a souhaité pouvoir répondre favorablement à ce projet de vente, celle-ci s'est toutefois heurtée à quelques contraintes. En effet, sur cette parcelle est implantée un demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire et assurant par ailleurs une fonction de desserte pour les administrés.

Compte tenu de la fonction de desserte assurée par ce demi-anneau, la municipalité a été obligée de lancer une enquête publique, préalable et obligatoire à toute aliénation.

Les membres du Conseil Municipal ont ainsi été amenés lors de la séance du 23 octobre 2023 à approuver le lancement d'une enquête publique sur le projet envisagé avant qu'il puisse être procédé à son déclassement dans le domaine privé et avant toute aliénation au profit de la Société BITZ.

Considérant ainsi que l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 novembre 2023 au 12 décembre 2023 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement ;

Considérant notamment les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable à l'aliénation du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire avec les recommandations de :

- Réaliser l'aménagement du cheminement piétonnier et le passage piéton préalablement à l'engagement des travaux sur cette parcelle ;

- Procéder, dans un avenir plus lointain, à l'aménagement d'un nouvel arrêt du service de transport en commun au plus près des établissements les plus fréquentés par le public (Pôle Emploi, Action, etc.)

quand les disponibilités de terrain du domaine public et les modalités techniques du service public de transport en commun le permettront (type de véhicule, etc.).

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

J'ai pu constater que la création d'un nouvel arrêt de bus avait bien été prise en compte. Cependant, il est indiqué que l'aménagement de ce nouvel arrêt de bus interviendrait « dans un avenir plus lointain, quand les disponibilités de terrain du domaine public et les modalités techniques du service public de transport en commun le permettront. » Cela manque de précision.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Pour l'heure, il est prévu au budget l'aménagement demandé par le commissaire-enquêteur. Il s'agit du déplacement de l'arrêt de bus près des services techniques de la ville, de la réalisation d'un passage piéton et d'un cheminement menant à l'actuel arrêt qui sera supprimé. Actuellement, il n'y a pas de projet d'extension de l'emprise de la zone d'activité ni d'acquisition de terrain permettant de réaliser un nouvel arrêt de bus plus proche de « Pôle Emploi ». Cela pourra s'envisager dans un avenir plus lointain. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLUI, il conviendra de prévoir l'extension de cette emprise foncière permettra alors de répondre à la demande du commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le déclassement du demi-anneau servant de retournement rue Baudelaire et le classement de la parcelle concernée d'une superficie de 585 m² dans le domaine privé de la commune afin qu'il puisse être procédé à son aliénation au profit de la Société BITZ.

10 - DÉLIBÉRATION N°09/20240318

VENTE DU DEMI-ANNEAU SERVANT DE RETOURNEMENT RUE BAUDELAIRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ BITZ

Dans le cadre d'un projet de développement de ses activités, la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE BITZ, représentée par Monsieur Jean-Noël SOUPLY, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une parcelle située sur la ZAL Saint-Sulpice, Rue Baudelaire, d'une superficie de 585 m², qui a fait l'objet d'un déclassement dans le domaine privé de la commune.

Selon l'avis des Domaines, en date du 17 mai 2023, le bien a été estimé à 5 300 €, soit 9 €/m², hors taxes, hors droits, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Par écrit en date du 22 février 2024, Monsieur Jean-Noël SOUPLY, représentant la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE BITZ, a confirmé la demande d'acquisition de la parcelle concernée pour un montant de 15 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la cession du terrain identifié en l'état et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente avec la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE BITZ, au prix de 15 €/m² soit un total de 8 775 €.

11 - DÉLIBÉRATION N°10/20240318

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS ET CULTURELS 2024 : FESTIVAL PHOTO – HAM FAIT RIRE – FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE

La programmation culturelle et festive 2024 demeure, encore pour cette année, riche et variée. Elle s'inscrit dans un calendrier annuel dédié qui a, par ailleurs, été distribué à l'ensemble des Hamois et habitants des autres communes alentour. La programmation 2024 propose ainsi plusieurs temps forts durant l'année permettant le rassemblement de nos habitants et, surtout, favorisant la cohésion sociale souhaitée.

Parmi les divers évènements et manifestations proposés, trois temps forts sont notamment à retenir :

Le Festival intitulé « Ham Fait Rire », qui se déroulera du vendredi 8 au dimanche 10 mars, proposera deux comédies et un One man show animé par le célèbre humoriste TEX.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 17 806 € correspondant aux devis fournis par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, ainsi que les frais annexes etc.)

Le Festival des Arts de la Rue, qui se déroulera le samedi 29 juin 2024 proposera, comme les années précédentes, diverses animations tout au long de la journée.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 13 314 € correspondant aux devis fournis par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, ainsi que les frais annexes etc.)

Le Festival de la photo est également reconduit en 2024. La thématique retenue cette année se porte sur la diversité culturelle au sein de la ville et de son territoire. Cet évènement se déroulera du 28 juin au 29 septembre 2024. Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 18 616 € correspondant aux devis fournis par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, ainsi que les frais annexes etc.).

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, dans le cadre de sa politique culturelle, et le Département sont susceptibles d'accompagner les collectivités dans l'organisation des actions culturelles à rayonnement territorial par l'octroi de subventions spécifiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement financier des différents partenaires cités, selon le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| HAM FAIT RIRE | 17 806 € |
| CCES | 3 000 € |
| Reste à charge pour la Ville de HAM | 14 806 € |

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Festival des Arts de la Rue | 13 314 € |
| CCES | 3 000 € |
| Reste à charge pour la Ville de HAM | 10 314 € |

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Festival de la photo 2024 | 18 616 € |
| Département | 2 500 € |
| CCES | 1 500 € |
| Reste à charge pour la Ville de HAM | 14 614 € |

12 - DELIBERATION n°11/20240318

SOLLICITATION D'UNE ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES DE JEUX EXTERIEURS DU

STADE GASTON LEJEUNE

Le stade Gaston Lejeune constitue la seule et unique structure communale sportive d'une telle ampleur située à seulement quelques pas de l'hypercentre de la commune. La Ville de Ham se voit par ailleurs régulièrement sollicitée afin de pouvoir mobiliser cette structure pour l'accueil de différents événements sportifs, festifs ou scolaires.

Force est cependant de constater que cette structure présente aujourd'hui plusieurs signes de détérioration qui témoignent de son caractère vieillissant et qu'il convient d'envisager, à terme, de la réhabiliter.

L'opération visant à la rénovation du stade et de ses équipements répond par ailleurs aux objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de revitalisation développée sur le territoire.

Il s'agit aussi et surtout de pouvoir maintenir et développer la pratique sportive sur le territoire dans des conditions optimales, en participant à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants tout en favorisant la cohésion sociale.

La programmation de cette action d'ampleur s'articule autour de deux projets :

PROJET A – (Ré)aménagement des espaces de jeux extérieurs du stade Gaston Lejeune

- 1.1 L'aménagement des allées du stade, pour rendre praticable le jeu de la pétanque ;
- 1.2 La création de terrains couverts pour la pétanque ;
- 2 La création d'un espace paysager et parking le long du boulevard de la Liberté ;
- 3 La création d'un terrain d'entraînement de football ;
- 4 La mise aux normes règlementaires du 2^{ème} terrain de football ;
- 5 La création d'un espace de transition (parc) entre le canal de la Somme et le stade avec accès direct au Centre Social Est Somme
- 6 La création d'un parking, rue Charles Gronier dans l'enceinte du stade ;

PROJET B – Réhabilitation des bâtiments existants et extension

- 1 La rénovation de la tribune et des vestiaires existants du terrain d'honneur ;
- 2 La construction d'un club house et de sanitaires en extension.

La priorité d'intervention sera donnée au PROJET A, dédié au (ré)aménagement des espaces de jeux extérieurs, dont le montant des travaux et frais de maîtrise d'œuvre a été estimé à 703 099,10 € HT soit 843 718,92 € TTC par l'architecte en charge de l'étude préliminaire.

L'aide financière du Département de la Somme au titre du fonds de soutien aux équipements sportifs dans le cadre du projet portant sur la restauration du stade Gaston Lejeune – PROJET A, a été accordée à hauteur de 40 % soit 281 239,64 €.

L'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024 a été sollicitée dans le cadre du PROJET A. L'enveloppe de travaux éligible est de 268 450 € HT. Elle correspond aux travaux affectés à la pratique de la pétanque. Il a alors été sollicité une demande de 35 % de cette enveloppe correspondant à un montant de 93 957,50 € équivalent à 13 % du montant global du PROJET A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'aide de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au titre d'une enveloppe exceptionnelle, selon le plan de financement ci-dessous :

| | |
|------------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | |
| Coût total du PROJET A | 843 718,92 € |
| Total HT | 703 099,10 € |
| TVA (20 %) | 140 619,82 € |
| Recettes | |
| Etat – DETR (13 %) | 93 957,50 € |
| Conseil Départemental (40 %) | 281 239,64 € |
| CCES (20 %) | 140 619,82 € |
| Autres (FAFA, Agence Nationale du Sport) (7 %) | 46 662,32 € |
| FCTVA (16,404 %) | 115 336,37 € |
| Fonds propres | 165 903,27 € |

13 - DELIBERATION n°12/20240318
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
(Annexe 5)

19 heures 20 minutes : arrivée de Monsieur Thomas DUCAMPS

Le rapport est présenté par Eric LEGRAND

Eléments « Culture et événements » présentés par Madame Luciane DELEFORTRIE :

En ce qui concerne la culture, nous avons souhaité créer et faire perdurer un large éventail d'évènements pour tout public dans différents domaines culturels : chant, danse, photo, musique, cinéma, jeux, patrimoine culturel et naturel.

Pour cette saison 2024, nous avons travaillé à l'élaboration d'un deuxième calendrier culturel.

Calendrier tiré à 10 000 exemplaires, en concertation avec toutes les associations de la ville. Cette nouvelle édition se veut plus complète que la première et a été distribuée à nouveau dans toutes les boîtes aux lettres de la ville mais aussi dans les villages environnants.

Les principaux temps forts de la saison ont été reconduits comme les rencontres artistiques en janvier, le festival HAM FAIT RIRE en mars durant lequel nous avons souhaité proposer une « tête d'affiche » lors de cette édition 2024. Nous y travaillons également pour l'année prochaine.

Le festival photo sur le thème de la diversité culturelle, a lieu en ce moment avec Natalia SAPRUNOVA,

photographe russe professionnelle mondialement reconnue, qui est actuellement en résidence à HAM.

Pour le festival des Arts de la rue, nous avons travaillé sur une mutualisation avec le Centre Social Est Somme qui permettra la jonction de plusieurs événements entre la Ville, le Centre Social et la Communauté de Communes. Ces derniers ont prévu une déambulation d'ânes sur les communes du territoire qui s'arrêtera au festival des Arts de la rue le samedi. Cette déambulation sera proposée par l'association « Yapluca » qui promeut la culture dans les zones rurales. L'installation d'un chapiteau à l'arrière du Centre Social Est Somme sera le fil rouge des festivités. Cela commencera par la Fête de la Musique, toujours en partenariat avec le Centre Social, comme depuis 3 ans maintenant, suivie d'ateliers de cirque durant la semaine pour les scolaires. Le week-end du festival des Arts de la rue se tiendra sur le site habituel du château où nous accueillerons les différents spectacles et la déambulation des ânes. Cet événement sera clôturé par la soirée du festival des Arts de la rue sous le chapiteau à l'arrière du Centre Social Est Somme.

La Ville a reconduit son accompagnement à l'association Ciném'Ham. Depuis le passage à 9 séances, c'est-à-dire tous les jours de la semaine sauf le jeudi, le cinéma a atteint les 15 000 entrées. Le public fidèle est attiré à la fois par des tarifs attractifs, la proximité et la programmation variée. Encore hier, il y avait 115 personnes au cinéma.

Nous travaillons aussi de façon plus large avec le pays d'art et d'histoire et également le PETR.

Nous accueillons de plus en plus d'événements. La valorisation de notre patrimoine attire le public de l'extérieur. Ça bouge à HAM !

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Quand aura lieu la prochaine commission ?

Intervention de Madame Luciane DELEFORTRIE :

Nous devons en programmer une avant le présent conseil mais nous avons été très pris. Nous avons évoqué certains sujets en commission plénière. Nous allons bientôt prévoir une nouvelle commission culturelle.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Monsieur ZOIS dira la même chose car il travaille en même temps que Luciane DELEFORTRIE pour la culture et les animations. L'agenda et la programmation de l'année 2024 ont été travaillés en commission il y a quelque temps. L'idée étant de travailler un an à l'avance afin de pouvoir publier un agenda en fin d'année et d'en faire la meilleure promotion possible. Nous validons ici des éléments qui ont été vus en fin d'année car la commission plénière s'est tenue avant la publication de l'agenda. A cette occasion, nous avons fait le point sur toutes les manifestations qui avaient déjà été évoquées dans les commissions culture et animation.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Il faut faire la différence entre une réunion plénière où tout le conseil municipal est invité et une commission dédiée. Pour moi, les commissions plénières ont pour but de communiquer largement. Néanmoins, une commission où nous nous retrouvons en plus petit comité permet des échanges de visions, de propositions etc...

Intervention de Madame Luciane DELEFORTRIE :

Il n'y a rien de nouveau, au sens propre du terme, au niveau de la saison culturelle. Pour les prochaines actions, il y aura une commission thématique.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Il est vrai que nous sommes à une époque un peu charnière. L'idée était d'organiser différemment les choses. Nous pourrions mettre en place des réunions trimestrielles par exemple. Elles comprendraient le bilan de la période et la projection sur le prochain exercice. Ainsi, au mois de décembre, nous pourrions publier l'agenda de l'année suivante. Cela pourrait valoir pour les deux commissions, Culture et animation.

Eléments « Citoyenneté et communication » présentés par Madame Cécile SCHWEITZER :

Concernant la commission citoyenneté et communication. Un plan de communication a été élaboré, le but étant que personne n'ignore ce qui se passe à HAM. Ce plan de communication comprend pour partie les bulletins municipaux qui paraissent de manière trimestrielle, l'ensemble des flyers, calendriers, affiches installées dans les sucettes et des « bâches événements ». S'ajoutent à ça, la mise à jour du site internet, les réseaux sociaux et également l'application KOBA.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Le bulletin municipal sort maintenant le premier jour de chaque trimestre. Cela permet de rappeler les manifestations pour le trimestre qui vient.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Je pense que la communication visuelle sur les réseaux sociaux est importante. Il est plaisant de voir plus fréquemment des bâches événementielles. Cela permet de tenir nos administrés informés de l'actualité. Seul bémol, nous devons être vigilants aux sucettes qui ne sont pas toujours renouvelées régulièrement. Certaines affiches restent longtemps. Même s'il n'y a rien à afficher, nous pourrions imaginer mettre tout de même un élément à l'intérieur de ces supports plutôt que d'avoir un programme datant de plusieurs mois.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Cette année nous allons changer les affiches chaque trimestre afin d'être en accord avec l'agenda et le bulletin municipal.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Lors du précédent mandat, j'avais la charge de la mise en place de ces sucettes. La société qui s'occupe de la gestion de la publicité est sensée vous mettre à disposition des affiches « citoyennes », qui pourraient être utilisées lors des moments creux.

Éléments « Vie active » présentés par Madame Cécile SCHWEITZER :

Pour la thématique « Vie active », nous reconduisons pour cette année 2024 le dispositif « permis citoyen ». Nous allons bientôt lancer sur les réseaux sociaux l'appel à candidature. L'objectif étant d'accompagner 10 concitoyens au passage du permis de conduire. Les entretiens auront lieu entre mai et juin. Ce dispositif fonctionne très bien.

En parallèle, l'espace de vie sociale à l'espace Emile Luciani a vu sa labellisation reconduite pour les années à venir. Des activités y sont proposées du lundi au vendredi, petits et grands s'y rencontrent.

Éléments « Réussite éducative » présentés par Monsieur Philippe RENAULT :

Pour la réussite éducative, je vais aborder 3 sujets, en commençant par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Comme cela a été montré lors de la dernière commission, les ALSH de la Ville de Ham continuent de progresser tant au niveau de la qualité du projet, des activités supports qu'au niveau des effectifs. Il faut toutefois noter une baisse de fréquentation chez les 3-5 ans. Cela est plutôt logique, dans un contexte de baisse démographique.

A noter l'instauration d'un nouveau mode de calcul de la CAF avec le « bonus de territoire ». Ce dispositif remplace certaines aides. Par conséquent, cela provoquera pour la ville une diminution des recettes. Ainsi cette année, c'est un montant de 20 000 € environ que la Ville ne percevra pas. Cette somme profitera au Centre social pour l'ALSH organisé en leurs murs. Cet ALSH devrait d'ailleurs faire l'objet d'une convention de partenariat entre le Centre social et la Ville de HAM. Nous sommes dans l'attente de la signature, qui aurait déjà dû avoir lieu. Avec cette baisse de recettes due au « bonus de territoire », une réflexion est en cours. Nous avons déjà évoqué le sujet en commission. De possibles évolutions de nos ALSH sont envisageables qui pourraient concerner la gestion, le suivi des effectifs, le taux d'encadrement, les charges de personnel et éventuellement les périodes couvertes, tout en prenant en compte la baisse des aides. Nous en sommes vraiment au stade de la réflexion pour le moment.

Deuxième sujet que je souhaite aborder : le Conseil Municipal des Enfants (CME). Nous sommes actuellement dans la deuxième et dernière année de mandature de ce Conseil Municipal des Enfants. Comme lors de la première édition, nous constatons une baisse des effectifs chez les élus. Cela s'explique pour certains par le passage au collège. Cela a entraîné le changement des horaires des réunions que nous organisons au sein du CME, certains élèves de sixième ayant cours le mercredi matin. Cependant, la motivation des élus présents lors des réunions reste intacte. Les enfants fourmillent d'idées et d'envies. Au regard des comptes-rendus des Conseils Municipaux d'Enfants dans d'autres communes, je me dis que cela fonctionne bien chez nous. J'ai pu échanger avec des collègues adjoints dans d'autres communes qui ont beaucoup de mal à faire fonctionner leur CME ou qui n'arrivent pas à le mettre en place. Je peux dire que nos petits Hamois ont le même engagement que les grands.

Pour en revenir à l'aspect budgétaire, des crédits seront inscrits au budget 2024 pour continuer à financer différents projets.

Ces crédits concerneront l'achat de petit matériel et aussi les projets « extérieurs ». L'année passée, cela portait sur la sécurité aux abords des écoles. Cette année, nous porterons un projet afin de lutter contre les mégots qui jonchent les trottoirs.

Ces crédits concerneront également la Fête de la Jeunesse. Nous projetons en outre l'organisation d'un déplacement en rapport avec les institutions républicaines. Nous sommes dans l'attente de réponse de leur part. Cela pourrait concerner les élus de cette mandature et également ceux de la prochaine puisque nous sommes sur une année charnière.

Je vais maintenant aborder un dernier sujet : les affaires scolaires. Malheureusement, nous allons devoir enregistrer une fermeture de classe cette année. Cela concernera l'école Jean Zay. Ce qui ne nous

empêche pas d'apporter tout notre soutien au fonctionnement de nos écoles. Nous continuerons d'être aux côtés des équipes éducatives et d'accompagner leurs projets, comme ceux qui sont initiés dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ». Cela a notamment permis à l'école Jean Zay, de s'équiper d'une salle informatique.

Au niveau de la municipalité, notre aide prend plusieurs formes. Notamment par le biais du personnel municipal qui travaille dans les écoles ou qui encadre le temps de garderie ou le temps de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Il faut prendre en compte les problèmes que rencontrent de plus en plus ces agents face au comportement de certains élèves. Certains sont des enfants en difficulté mais parfois les agents doivent également faire face à des incivilités. Parfois, cela peut même aller jusqu'à des comportements violents. Ces situations nécessitent des renforts. Cette année, nous avons dû prévoir du personnel supplémentaire afin d'assurer l'accueil et la restauration pour ces enfants en difficulté. Des formations sont proposées au personnel municipal pour la gestion des conflits auxquels ils sont parfois confrontés.

Nous mettons également l'accent sur la sécurité dans les écoles. L'école Jean Zay, vient d'être dotée d'un nouveau système d'entrée, avec sonnette et visiophone permettant de renforcer le contrôle d'accès à l'établissement scolaire. En ce qui concerne l'école Jules Verne, cela avait déjà été fait il y a 1 ou 2 ans.

Nous souhaitons continuer à développer et à améliorer le système de paiement en ligne pour la restauration scolaire, pour la garderie et pour l'accueil de loisirs. De ce fait, nous envisageons l'achat d'un nouveau logiciel. Force est de constater que celui que nous utilisons actuellement pose parfois des problèmes.

Nous continuerons les travaux commencés dans les écoles. Cette année, la façade de l'école Victor Hugo a été nettoyée.

Pour information, nous allons devoir procéder au renouvellement du contrat de notre prestataire de restauration scolaire. Il y aura donc un nouvel appel d'offre afin de décider du renouvellement ou non du contrat. Cela devrait se faire d'ici la fin de l'année scolaire.

Une réflexion est menée actuellement, concernant les horaires de garderie. Monsieur VERMANDER avait évoqué lors du dernier Conseil Municipal la possibilité de la prolongation d'une demi-heure du temps de garderie du soir. Après calcul, cela nous amènerait au recrutement d'un personnel uniquement pour cette demi-heure supplémentaire. Nous rencontrerons sûrement des problèmes de recrutement avec un tel type de contrat.

Nous travaillons depuis maintenant plusieurs mois avec les membres de la commission et également les personnes en charge de la réussite éducative sur la rédaction du nouveau projet éducatif de territoire.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Merci, Monsieur RENAULT pour ces explications.

Je crois savoir que votre équipe est investie. Les commissions « Réussite éducative » sont riches. Effectivement, le Conseil Municipal des Enfants est une forme de réussite. Je sais qu'il est difficile de le mettre en place.

Le sujet qui me préoccupe le plus, comme vous l'imaginez, ce sont ces fermetures de classes. En 3 ans, 3 classes ont été fermées. Je suis conscient que la municipalité n'en est pas responsable, cependant, cela interpelle grandement. En termes de mobilisation, nous aurions pu être plus présents afin de protester contre cette fermeture. A l'image de certaines communes aux alentours. Notamment Esmerly-

Hallon et Nesle. Je ne comprends pas quels sont les arguments du rectorat pour fermer ces classes.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Avant de redonner la parole à Monsieur RENAULT, je voudrais juste préciser que je ne connais pas la situation des autres communes mais en ce qui concerne Ham, il n'y a pas de débat, nous avons validé ces fermetures. Cette année, 2 classes auraient pu être fermées. Monsieur RENAULT va vous donner les chiffres. Nous ne pouvons pas défendre l'indéfendable. Le nombre d'élèves dans les classes est très inférieur à ce qu'il devrait être. D'ailleurs aucun enseignant, ni même un parent n'a manifesté.

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT :

Les fermetures de classes relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale et du gouvernement. Pour information, dans le département de la Somme, 47 fermetures sont prévues. Le CDEN s'est réuni dans la semaine. Certaines fermetures ont finalement été annulées.

L'école d'Esmerly-Hallon est concernée par cette décision. La classe ne sera donc pas fermée. Mais il est à noter qu'il n'était pas très difficile de lutter contre la décision initiale de fermeture puisque, en cas de fermeture d'une classe, l'école du village n'aurait plus compté que 2 classes avec des classes à 4 niveaux. Dans ce cas, les arguments sont assez simples à trouver. Et je me réjouis que l'école d'ESMERY-HALLON ait pu conserver sa classe.

La classe de Nesle va, quant à elle, être fermée. Et je trouve cela bien dommageable.

Monsieur le Maire et moi-même avons rencontré l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Péronne et le directeur académique.

Nous avons tenté de faire valoir la qualité de l'enseignement avec un nombre réduit d'élèves dans une classe, permettant de mettre en place une pédagogie plus efficace au bénéfice des enfants.

En réponse, l'inspection académique a fait valoir des chiffres. Malheureusement, nous n'avons pu faire plus.

Voici les chiffres qui nous ont été communiqués :

A l'école Jean Zay, en 2018, il y avait 220 élèves dans l'école. En 2024, la prévision est à 115.

En 6 ans, nous avons perdu une centaine d'élèves dans cette école. Sachez que je suis loin de m'en réjouir.

Au vu de ce constat, le directeur académique nous a fait savoir qu'il aurait été possible de fermer au moins 2 classes à Ham. Vous comprendrez que cela était très difficilement défendable. Croyez bien que nous avons fait le maximum. Le sujet a été abordé en conseil d'école il y a quelques jours. Cela n'a pas fait réagir les parents d'élèves présents ni les enseignants. Je ne me voyais donc pas protester seul contre cette fermeture.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Monsieur RENAULT, vous savez que vous pouvez compter sur mon appui pour ce qui est des écoles. C'est un drame quand les villes et les villages perdent une classe ou leur école. C'est une dégradation de la qualité de vie. On nous présente de chiffres de fréquentation d'école mais j'ai une autre vision que celle-ci. Pour moi, chaque enfant de la République dans une commune a le droit à une place dans l'école de la République. C'est cela qui devrait guider les décisions prises pour les écoles, plus particulièrement dans le monde rural.

J'entends bien que vous n'allez pas vous lever seul contre cette décision si le corps enseignant et les parents d'élèves ne se mobilisent pas.

Cependant, quand on perd 100 élèves dans une école, une réflexion est peut-être à mener... C'est aussi au rectorat de se poser ces questions-là.

Il y a quelque temps, l'école Notre Dame proposait une porte ouverte. Qu'en est-il des écoles publiques ? Des présentations des écoles sont-elles faites ? Peut-on en faire la publicité ? Je pense ainsi aux écoles primaires, au collège Victor Hugo et au lycée Peltier également.

Sur le territoire, nous avons de belles écoles, les enseignants sont impliqués dans leur travail. Nous pouvons en être fiers. Il ne s'agit pas d'opposer, puisque les équipes enseignantes sont très bien de part et d'autre.

Intervention de Monsieur Philippe RENAULT :

Sur l'aspect communication, effectivement, l'école Notre Dame et le collège Victor Hugo ont proposé le même jour une journée portes ouvertes. Le lycée Peltier communique également sur ce sujet. Pour ce qui est des écoles publiques maternelles et primaires de HAM, il n'y a pas de journée portes ouvertes. Mais il existe des opérations « découverte » notamment au niveau de la maternelle. Pour ce qui est de l'action de la Mairie, nous avons mis en place une communication à destination des familles dont les enfants entrent à l'école maternelle. Depuis maintenant 2 ans, nous envoyons un courrier aux familles concernées afin de les inviter à inscrire l'enfant pour la prochaine rentrée. Ce document regroupe des éléments sur les différentes écoles publiques de la Ville.

Depuis l'an dernier, une page ou deux sont consacrées aux écoles dans les bulletins municipaux. Dans la dernière édition, une page complète a redonné toutes les informations concernant les écoles publiques de la Ville avec les horaires et les démarches nécessaires à l'inscription de l'enfant.

Je pense que la municipalité fait le maximum pour ces écoles et croyez bien que je suis très attaché à la fréquentation des écoles publiques.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Je précise que j'ai travaillé avec le recteur mais aussi le préfet et les parlementaires sur la question avant la décision de fermeture de classe. La perte des 100 enfants s'explique d'abord par la baisse de la natalité. Soyez assuré que la qualité de l'enseignement ne va pas être remise en question par cette fermeture de classe.

Éléments « Cadre de vie » présentés par Monsieur Bruno SIROT et Monsieur Francis HAY :

Intervention de Monsieur Francis HAY :

Cette année, nous avons conservé notre première fleur au concours des villages fleuris. Nous allons tenter d'en décrocher une deuxième et également nous positionner pour le festival de l'arbre. Nous y travaillons et avons bon espoir. Cela se déroulera au mois de juillet.

Concernant l'élagage, des travaux importants sont en cours sur la chaussée d'Estouilly. Ce chantier n'avait pas été fait depuis plus d'une dizaine d'années. Cela a été vu avec Monsieur le Maire, la commission concernée et les techniciens. Tous les ans, nous devrions avoir une ligne budgétaire afin d'établir un diagnostic de notre patrimoine arboré et des programmations de travaux. Cela permettra de lisser les dépenses. Nous allons nous y attacher dès cette année.

Intervention de monsieur Bertrand VERMANDER :

Je vous rejoins, il est nécessaire que nous ayons un budget qui soit consacré à l'entretien de notre parc arboricole.

Intervention de Monsieur Francis HAY :

Nous devrions profiter des projets en cours avec « la Vallée idéale » afin d'obtenir des financements. Cela diminuerait le reste à charge des coûts des travaux pour la commune.

Intervention de Monsieur Bruno SIROT :

Nous avons beaucoup de dépenses d'entretien cette année, en particulier pour des travaux de toiture. Nous avons fait faire un diagnostic concernant celle de la mairie. Les chéneaux ainsi que les descentes d'eau pluviale étaient bouchés. Par voie de conséquence, l'eau arrive dans les plafonds et abîme les charpentes. Le chantier est en cours, cela coûte la somme de 15 000 €. Il ne s'agit là que d'une réparation d'urgence.

Je rappelle qu'il y a 3 ans, nous avons fait une étude pour l'entretien de la signalisation horizontale. De ce fait, depuis l'année dernière, nous mettons au budget une somme d'argent afin de pourvoir à cet entretien.

Pour revenir au sujet de l'élagage, nous devrions être vigilants à la périodicité de ces interventions. Nous en avons la preuve avec l'élagage des arbres de la chaussée d'Estouilly. Cela donne lieu à des interventions d'envergure. Le travail fait actuellement pour disposer d'un « plan d'élagage » va être bénéfique. Dans cet esprit, nous avons mis la somme de 10 000 € au budget.

Nous avons des travaux à prévoir sur la toiture de l'ITEP et également des travaux de réparation de chaudière de l'école Jules Verne. Il y a une liste conséquente de travaux à mettre au budget de fonctionnement.

Éléments « Solidarités » présentés par Madame Claudette LARUE-VELON :

En 2023, nous avons reconduit l'opération « Bon d'achat ». Plus de 1 000 Hamois, âgés d'au moins 65 ans, ont pu en bénéficier.

Plus de 800 colis de Noël ont été distribués. Nous avons à nouveau fait le choix de les garnir de produits locaux.

Cette année a également permis à nos aînés de se retrouver autour d'un repas « à la bonne franquette ». Ce moment convivial a fait un retour très apprécié.

Nous souhaitons voir ces actions reconduites en 2024.

Le CCAS de la Ville a de nouveau participé à l'organisation de la Semaine Bleue et a proposé un nouveau forum bien-être. Cette dernière action a rencontré un vif succès.

L'année dernière, le CCAS a participé à l'achat de chocolats dans le cadre de la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques organisée par la Ville.

Grâce au financement de la Conférence des Financeurs, nous avons renouvelé les opérations « net seniors » et « pass'séniors » pour 3 semaines étalées sur l'année. Ces actions s'adressent aux Hamois de plus de 63 ans.

La première étape a eu lieu la semaine dernière. Le bilan est très positif car il y a de plus en plus de participants. Nos aînés sont intéressés par les ateliers informatiques, les ateliers manuels et surtout par les sorties proposées. En 2024, nous reconduirons l'opération pour une 4^{ème} édition.

Nous avons renouvelé notre partenariat avec le lycée Peltier. Une vingtaine de seniors déjeunent dans les murs du lycée 3 fois par an.

Souhaitons que 2024 apporte autant de plaisir à nos aînés qui sont de plus en plus nombreux.

Eléments « Budget » :

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Concernant la prime « pouvoir d'achat » qui devrait être versée aux agents, est-ce que cette prime est conditionnée à l'absentéisme ? Je considère qu'un agent présent ressent plus l'impact de l'inflation.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Nous avons prévu les crédits mais nous devons encore travailler à une proposition. Nous avons jusqu'au 1^{er} juillet pour le faire. Ce travail de préparation sera amorcé dans les prochains jours ou les prochaines semaines. Bien sûr, vous en serez informés.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Je souhaiterais présenter un projet concernant la participation de la ville aux frais de fonctionnement de la médiathèque. Nous le savons, c'est un sujet de longue date. J'ai rédigé un texte et souhaiterais que ceux qui sont d'accord avec son contenu signent avec moi ce courrier. Je vais vous en donner lecture :

« A Monsieur le président de la communauté de communes,

Cher José,

En ces temps consacrés à l'étude et l'établissement des budgets des collectivités, il semble nécessaire de reconsidérer la raison d'être de la subvention de la ville de Ham, versée au fonctionnement de la médiathèque de la CCES.

Le territoire a évolué, il s'est développé. Son projet culturel suit. Le contexte a changé :

- Il semblerait aujourd'hui inenvisageable de demander à une commune de supporter une partie du coût de fonctionnement d'un équipement communautaire. D'ailleurs, le cas ne s'est pas reproduit sur les équipements récents.

- La mutualisation modifie la donne : les médiathèques du PETR réunies aujourd'hui en réseau, s'échangent leurs ouvrages, avec l'accord de leurs collectivités de tutelle.

La médiathèque de la CCES fête ses 10 ans cette année. C'est un anniversaire symbolique, le bilan est plus que positif. La ville de Ham est fière d'avoir participé à son développement, et à la constitution d'un fonds conséquent d'ouvrages. Mais aujourd'hui, il est temps de passer à une autre étape, avec l'abrogation par la communauté de communes de cette exception territoriale.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de cette sollicitation.

Rédigé le 18 mars 2024 par Bertrand VERMANDER, conseiller municipal de la ville de Ham, et co-signé par les autres membres du conseil municipal de Ham, s'associant à cette demande. »

Conscient que cette proposition vient d'être faite, nous pourrions en débattre dans d'autres réunions.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

Je suis complètement en phase avec cette proposition. Nous devons d'ailleurs aborder ce sujet à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires de la communauté de communes cette semaine. Nous

aurons l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine commission.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Le projet de la gendarmerie est-elle soutenue par la communauté de communes ?

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

C'est un appel à projet de l'Etat, qui estime que les locaux de la gendarmerie sont vieillissants. Il convient de proposer aux militaires des locaux plus accueillants et qui comprendraient des logements de fonction pour les gendarmes. La communauté de communes, le département ou un bailleur auraient pu répondre. Mais seule la commune a donné suite en 2021, en proposant un terrain communal pour y construire la nouvelle caserne. Le projet a alors été retenu. Par la suite, il y a eu des imprévus suite à la volonté de la gendarmerie de changer de terrain. Le second terrain choisi ne nous appartient pas. Son acquisition a été compliquée, les négociations difficiles et si, aujourd'hui, un accord a été trouvé, le projet a été repoussé de près de deux ans.

Actuellement les locaux des gendarmeries de Ham et Nesle appartiennent à la communauté de communes, en excluant les logements qui appartiennent à la SIP pour la caserne de Ham.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

Les logements de la gendarmerie de Nesle appartiennent-ils également à la communauté de communes ? Il est étrange que, sur le même territoire, il y ait un fonctionnement différent. Cela implique les finances de la ville. Ce projet est donc plutôt rentable sur le long terme ?

Intervention de Monsieur Benoit DUBREUCQ :

Comme Monsieur le Maire l'a expliqué, pour la gendarmerie, nous sommes subventionnés à hauteur de 17 %. Notez que nous ne récupérerons pas de FCTVA. Même si nous n'avions pas cette subvention de 17 %, nous toucherions avec le montant des loyers, entre 15 et 20 % de plus que l'échéance du prêt. Avec une subvention, il nous restera d'autant plus. Les loyers sont bloqués durant 9 ans. A partir de la dixième année, une variation est possible. Le bâtiment sera sous garantie décennale. En tant que propriétaire bailleur, il n'y a pas d'investissement à faire sur le clos couvert. Le loyer peut être multiplié au minimum par 3 d'ici 40 ans. Ce sont des indices qui sont mis à jour au journal officiel. Cela sera très intéressant pour nos successeurs dans 12 ans. Nous aurons alors un excédent complémentaire. A savoir que le fonctionnement de la gendarmerie est à sa charge. Côté endettement global de la ville, si nous réalisons l'ensemble des projets inscrits au plan pluriannuel d'investissements présenté, nous pourrions atteindre au maximum 3 200 000 euros de capital restant dû fin 2028 avec les prêts en cours. En sachant que, lorsque nous sommes arrivés, nous étions à 2 400 000 €. Il n'y aurait qu'un endettement complémentaire hors gendarmerie de 800 000 € pour plus 15 000 000 € de travaux. Je pense que cela reste raisonnable et très faible pour une ville de notre taille.

Eléments « Sports » présentés par Monsieur Christophe ZOIS :

Je voudrais revenir sur les travaux du stade. Je me permets de penser que l'approche du sport peut résumer tous les débats que nous avons eus. En effet, nos écoles sont moins fréquentées. Peut-être que si les infrastructures sportives étaient en meilleur état, cela ferait évoluer les choses. Concernant le projet de réfection du stade, comme vous l'avez sûrement remarqué, nous l'avons dissocié en deux parties. Le projet A et le projet B. Je pense qu'il faudrait commencer au plus vite la première partie des travaux, le projet A correspondant à l'aménagement des extérieurs.

Nous avons pour projet de remettre en état les allées du stade afin de rendre praticable le terrain de

pétanque.

Nous prévoyons également la création de terrains couverts pour la pratique du jeu de pétanque. Certains diront que c'est un luxe, mais sachez que cette installation est indispensable. Cela nous freine dans l'organisation de concours régionaux ou nationaux.

La capacité de stationnement actuelle du parking existant étant parfois insuffisante, la création d'un espace paysager et d'un parking qui se trouveront boulevard de la Liberté est aussi envisagée.

Ce projet comprend la création d'un terrain d'entraînement de football. Cela est très important afin de préserver les terrains de compétition.

Il faut aussi travailler à la mise aux normes du deuxième terrain de football. Aujourd'hui, ce terrain n'est plus homologué. Cela impacte le club féminin de football hamois. Les joueuses partent dans d'autres clubs afin de trouver les infrastructures adaptées à la pratique de leur sport.

Nous envisageons également la création d'un espace de transition entre le canal de la Somme et le stade avec accès direct au Centre Social Est Somme. Cette idée s'inscrit complètement dans le dispositif « Vallée idéale ».

Ce projet est important pour le bien-être et le bien-vivre dans notre commune. Je ne cesserai de vouloir vous convaincre de l'utilité de ce projet que j'aimerais voir commencer dans les meilleurs délais.

Intervention de Monsieur Eric LEGRAND :

La prochaine commission finances aura lieu lundi prochain.

Je souhaite féliciter l'ensemble des services pour le travail colossal qui a été réalisé. Je remercie le service Comptabilité et la direction pour le travail préparatoire de ce budget, l'ensemble des services qui participent aussi aux travaux préalables et adresse également mes remerciements au service Temps libre pour la préparation de l'agenda des manifestations évoqué tout à l'heure.

Nous nous reverrons le lundi 8 avril pour le vote du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte des orientations budgétaires 2024, suivant le rapport budgétaire 2024 annexé à la présente note.

La séance est levée à 21 heures